

Séance du 13 mars 2024

L'an deux-mille vingt-quatre, le 13 mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de l'Adjointe au Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
6	5	5
		Pour : 5
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Mme BONA Magali, M. CHANEL Laurent dit Jean-Laurent, M. GIL Olivier, Mme MORENO Valérie, M. REYMONDON Denis

Procuration(s) :

Étai(en)t absent(s) :

M. PERROUSSET Robert

Étai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
05 mars 2024

Date d'affichage
05 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14 mars 2024

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance** :
M. REYMONDON Denis

14 mars 2024

**ASSAINISSEMENT EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023
ASSAINISSFMENT**

et publication du 14 mars 2024

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que le compte de gestion est établi par Henri FONTANY - CSC Finances Publiques à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Curtil-sous-Buffières

Le Maire PERROUSSET Robert



*L'Adjointe au Maire
Valérie Moreno*